

AR PREFECTURE

006-210600110-20180327-02D-DE  
Reçu le 06/04/2018



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 – BUDGET COMMUNAL :

d) OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA  
COMMUNE : BILAN DE L'ANNEE 2017

Séance Publique Ordinaire du 27 MARS 2018  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,  
M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu-Marie PANIZZI,  
M. Christian HUGUET, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS,  
Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD,  
M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane  
VALLON, Mme Françoise SANCHINI, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN,  
Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. André RIOLI à Monsieur le Maire, Mme Evelyne BOICHOT à  
Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. SBIRRAZZUOLI Nicolas à M. Claude  
CALIMAR, M. Philippe RASTOLDO à M. Stéphane EMSELLEM, M. Jean-Elie  
PUCCI à M. Christian HUGUET, M. Bernard MAILLE à Mme Marie-José LASRY,  
Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu-Marie PANIZZI,

ABSENTE : Mme Sophie REID.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 19  
VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 20 mars 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180327-02D-DE  
Reçu le 06/04/2018

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018



II – BUDGET COMMUNAL :

d) OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE :  
BILAN DE L'ANNEE 2017

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Selon les dispositions de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et les articles L 2241-1, L2241-2, L5211-10, L5211-11, L5722-3, L3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière d'opérations immobilières effectuées par les communes. L'assemblée est invitée à se prononcer sur le bilan des acquisitions et cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers réalisées au cours de l'année 2016, tel qu'annexé à la présente délibération.

**BILAN**  
**des opérations immobilières réalisées par la Commune de Beaulieu sur-mer**  
**Au cours de l'exercice 2017**

Etabli en application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 Février 1995 et des articles L 2241-1, L 2241-2, L5211-10, L5211-11, L 5722-3 et L 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Acquisitions

Vendeur	Lieu	Section	Surface	PRIX
		<b>NEANT</b>		

AR PREFECTURE

006-210600110-20180327-02D-DE  
Reçu le 06/04/2018



**BILAN**  
**des opérations immobilières réalisées par la Commune de Beaulieu sur-mer**  
**Au cours de l'exercice 2017**

Etabli en application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 Février 1995 et des articles L 2241-1, L 2241-2, L5211-10, L5211-11, L 5722-3 et L 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Cessions**

Cession en application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Mai 2016 visée par la Préfecture des Alpes-Maritimes le 30 Mai 2016.

<b>ACHETEUR</b>	<b>LIEU</b>	<b>PRIX</b>
M. FRUGIER Raphaël	Maison à usage d'habitation située au 6 Chemin des Myrtes BEAULIEU SUR MER Cadastrée section AB 122 SOPHIE AB 181 4 Chemin des Myrtes	135 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Approuve le bilan présenté.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Roger ROUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.

AR PREFECTURE

006-210600110-20180327-02D-DE

Reçu le 06/04/2018

